



**R /151/43 (2021)**

### **La pandémie de la Covid-19 et ses effets sur les économies africaines : comment assurer la relance économique ?**

*Résolution adoptée par la 43<sup>ème</sup> Conférence  
(Djibouti, 15 octobre 2021)*

*L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 43<sup>ème</sup> Conférence à Djibouti les 14 et 15 octobre 2021,*

*Considérant* que la crise sanitaire de Covid-19 a eu un impact économique négatif dans les pays africains qui s'est traduit notamment par une croissance économique en berne, une inflation en hausse, un déficit budgétaire et une dette publique en hausse, des échanges extérieurs en baisse, en plus d'un impact social affectant l'emploi et le bien-être des populations en général,

*Signalant* que la contraction de l'économie, le recul du développement, l'augmentation des taux de chômage et la pauvreté croissante rendent plus difficile la mobilisation de ressources intérieures supplémentaires sans compromettre la vie des personnes et leurs moyens de subsistance,

*Constatant* que les conséquences économiques de la pandémie COVID-19 sur les pays africains se sont aggravées en raison de leur forte dépendance de l'extérieur pour leurs importations dans les secteurs de l'alimentation, des médicaments et des équipements,

*Sachant* que la forte dépendance du continent africain avec le reste du monde a contribué au recul de ses activités de production, ce qui a conduit à une baisse de ses recettes publiques et à une augmentation de la dette publique,

*Notant* que, selon les Nations Unies et la Banque mondiale, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) du continent pourrait chuter de plus de deux points et que cette crise entraînera une récession des économies africaines, la première depuis plus de 20 ans,

*Consciente* que cette crise sanitaire a porté préjudice aux décennies de progrès constants en matière de développement en Afrique et que sans une aide financière supplémentaire et urgente, il sera difficile pour les pays africains d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD),

*Notant* la grande disparité entre les pays africains et occidentaux en matière d'investissement pour la relance économique se situant respectivement à 0,8% et 8% de leur Produit Intérieur Brut (PIB),

*Soulignant* la nécessité de l'implication de la communauté internationale dans les actions du continent africain visant à faire face efficacement aux effets désastreux de cette crise sanitaire, en contribuant à la mise en place des solutions durables résistant aux chocs futurs,

*Signalant* que les recettes d'exportations des différents pays du continent risquent fortement de diminuer avec la baisse de la demande mondiale des matières premières et le manque de diversification des économies africaines ; cette baisse est estimée à plus de 100 milliards de Dollars EU par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),

*Consciente* que la baisse des revenus des exportations risque de conduire les pays africains, s'il n'y a pas une aide internationale conséquente, à recourir aux marchés financiers internationaux, ce qui pourrait contribuer à un endettement plus important qu'il ne l'était avant la crise du Covid-19, endettement estimé à 230 milliards de Dollars US par l'Union Africaine,

*Convaincue* que l'accélération du processus d'intégration régionale et le développement de la coopération transnationale permettront notamment de prévenir une rupture des chaînes d'approvisionnement en cas de crise et de réduire sensiblement le coût des échanges commerciaux,

*Notant, par ailleurs,* l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLECAf) depuis janvier 2021, ce qui contribuera à créer des résiliences aux chocs extérieurs avec des flux économiques intra-africains plus importants,

*Signalant* qu'avec la crise sanitaire mondiale, il est difficile, sinon impossible, pour les pays africains d'avoir les fonds nécessaires pour relancer leur économie en recourant à des financements concessionnels, à des emprunts commerciaux ou à une mobilisation accrue des ressources nationales,

*Considérant, en outre,* que tous les mécanismes financiers mis en place au niveau international pour venir en aide aux pays africains confrontés aux conséquences financières et socio-économiques de la crise sanitaire du Covid-19 ne suffiront pas et que la solution passe notamment par un traitement efficace de la dette extérieure,

*Préoccupé* par le poids du remboursement des intérêts de la dette qui continue à empêcher les pays africains de dégager les fonds suffisants afin de limiter les effets de la crise sanitaire,

*Sachant* que la dette extérieure du continent est détenue à plus de 40 % par les créanciers privés, d'où leur influence sur les budgets des Etats africains et sachant que la majeure partie de cette dette privée est de courte durée et avec des taux d'intérêts supérieurs à ceux des créanciers publics,

*Signalant*, par ailleurs, que la part de l'augmentation des Droits de tirage spéciaux (DTS) du Fond Monétaire International revenant à l'Afrique, soit 34 milliards sur les 650 milliards de Dollars EU, ne pourra suffire à faire face aux besoins post-covid des pays africains,

1. *Souligne* que toute relance économique rapide en Afrique ne peut voir le jour sans une politique vaccinale efficace, adoptée et mise en œuvre par les gouvernements des pays africains ;

2. *Affirme* que pour une reprise économique, il est important de mettre en place des réformes ambitieuses qui permettent la création d'emploi, une meilleure distribution des fruits de la croissance et un développement durable ;

3. *Affirme* également qu'il est indispensable de promouvoir davantage une politique régionale pour faire face aux besoins des populations au moment où apparaissent des tentations d'isolationnisme dans les pays hors du continent africain ;

4. *Souligne* l'importance de la mise en place d'infrastructures et d'un commerce local et intra-africain susceptible de renforcer les capacités économiques nationales et continentales et réduire la dépendance à l'égard des importations ainsi que les chocs des crises comme celle du Covid-19 ;

5. *Appelle* les Gouvernements à soutenir l'activité économique, particulièrement dans les secteurs impactés fortement par la crise du Covid-19 comme le tourisme et le transport aérien, afin d'assurer leur viabilité, notamment par des mesures permettant d'augmenter leurs liquidités et de sauvegarder l'emploi ;

6. *Engage* les Gouvernements à renforcer les mesures visant à sauvegarder les moyens de subsistance à travers notamment des facilitations d'accès aux crédits bancaires et un allègement de la fiscalité vis-à-vis des entreprises ;

7. *Encourage* les Etats africains à promouvoir l'industrie de la production du vaccin contre la Covid-19 en Afrique afin de produire un impact positif sur la psychologie de nos populations et également tirer un profit économique en procédant notamment par la mutualisation des efforts entre eux ;

8. *Encourage également* les leaders d'opinion à inviter les populations à se faire vacciner en vue d'atteindre un taux de couverture vaccinale d'au moins 70 % en 2022 ;

9. *Invite* les Gouvernements africains à renforcer les capacités de nos universités et de nos instituts de recherche afin qu'ils soient en mesure de mieux prendre en charge les questions liées à l'agriculture, à l'éducation et à la recherche-développement ainsi qu'à l'innovation technologique ;

10. *Encourage, par ailleurs,* les pays africains à développer davantage leurs infrastructures, à réduire le coût des échanges, à promouvoir l'inclusion numérique et à investir dans les énergies renouvelables ;

11. *Appelle* les Etats africains à prendre des mesures visant à stabiliser les prix des denrées alimentaires à un niveau abordable, notamment à travers la réduction temporaire des taxes sur ces produits ;

12. *Souligne* que l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf ) amortira les effets négatifs de la crise sanitaire en facilitant le redémarrage des économies africaines tout en permettant une réorganisation des marchés ainsi que l'installation de nouvelles industries dans les secteurs clé ;

13. *Insiste* sur la diversification des partenaires afin que les économies africaines soient plus fortes ;

14. *Encourage* la transformation sur place des matières premières en vue de réduire le chômage ;

15. *Encourage également* les pays africains à tirer profit de la Zone de libre-échange continentale africaine afin d'accélérer le processus d'intégration dans les chaînes de valeur continentale et mondiale ;

16. *Engage* les pays africains à rechercher d'autres sources de financement notamment en mobilisant davantage les ressources intérieures, à encadrer le secteur informel, à augmenter la production, à créer de la valeur ajoutée et surtout à diversifier l'économie afin de diminuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour la satisfaction des besoins nationaux ;

17. *Insiste* sur l'importance d'investir dans l'économie verte susceptible d'engendrer des millions d'emplois dans les secteurs tels que l'énergie, les transports, l'agriculture et la production en général, ce qui contribuera à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

18. *Appelle* les institutions financières internationales et l'ensemble de la communauté internationale à une réforme du système financier international afin d'introduire plus de justice dans le financement du développement et plus de transparence dans l'utilisation des fonds ;

19. *Exhorte* les gouvernements africains à promouvoir davantage la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la qualité de nos institutions, un leadership fort ainsi qu'une redistribution équitable des ressources nationales ;

20. *Appelle* la communauté internationale y compris les institutions financières internationales et régionales à œuvrer en vue de l'implication des créanciers privés dans toutes les négociations sur la dette des pays africains ;

21. *Demande* instamment aux institutions financières internationales, aux pays du G20 ainsi qu'aux partenaires bilatéraux, y compris les créanciers privés, de poursuivre leurs efforts visant à l'allègement de la dette publique extérieure des Etats africains afin d'accroître leurs ressources budgétaires indispensables pour endiguer la crise du Covid-19 et faire face à ses répercussions ;

22. *Soutient* toute initiative tendant à une augmentation des droits de tirage spéciaux du FMI et à une allocation d'une partie des droits des pays riches aux pays africains, au regard de l'ampleur de leurs besoins financiers estimés à 100 milliards de dollars EU pour la relance des économies africaines post- Covid ;

23. *En appelle* au soutien de l'ensemble de la communauté internationale permettant aux pays africains de disposer de ressources plus importantes pour s'attaquer aux effets désastreux de la Covid-19 et pour la reprise de la croissance ; une Afrique plus résiliente et moins dépendante va dans le sens de la stabilité et de la poursuite des efforts sur la voie de la réalisation des ODD.